

Pétition de classement

conformément à l'article 222, § 1er, 4° du COBAT

Pour que soit entamée la procédure de classement comme site de l'ensemble de l'espace public de la place du Jeu de Balle (1000 Bruxelles), incluant :

- **l'église de l'Immaculée Conception,**
 - **l'ancienne demeure du sacristain sise au n° 23,**
 - **les huit maisons de style néo-classique sises au n°s 24 à 31,**
 - **l'ancienne Caserne des pompiers sise aux n°s 50 à 79,**
 - **l'ancien abri anti-aérien se trouvant dans le sous-sol de la place.**
-

1. La place du Jeu de Balle

1.a. Description et intérêt

La place du Jeu de Balle est le point central du quartier des Marolles, symbolisant la partie sud du Pentagone.

Longue place rectangulaire cernée de platanes, elle est caractérisée par sa simplicité, sa lisière d'arbres et l'uniformité des matériaux de qualité dont les fameux pavés qui la recouvrent. La lecture des bulletins du Conseil communal de la Ville de Bruxelles indique que les pavés originaux, de mauvaise qualité, ont été remplacés en 1913 par les pavés oblongs de porphyre actuels, provenant du quai du Bois à Brûler où le pavage avait également été renouvelé.

La place est dominée par l'imposante Caserne des pompiers qui occupe toute sa face orientale, construite en 1861-1863 selon les plans de l'architecte Joseph Poelaert, et, face à la caserne, légèrement décentrée sur la partie occidentale, par l'église paroissiale de l'Immaculée Conception, construite en plusieurs phases entre 1852 et 1870.

Elle a conservé un aspect proche de son état d'origine, notamment grâce à la présence quotidienne du Vieux Marché depuis 1873. Le pavage, l'aménagement simple (rangées d'arbres) sont typiques des aménagements publics du XIXe et début du XXe siècle. Peu de places bruxelloises ont su conserver à ce point ce caractère et/ou leur typologie d'origine. Outre les emblématiques anciennes casernes et l'église, la place conserve une partie notable de son bâti d'origine, en particulier sur sa face occidentale où on notera tout spécialement l'ensemble de maisons néo-classiques des n°s 24 à 31 et l'ancienne maison du sacristain au n° 23. Ces maisons jouxtent l'église de part et d'autre et permettent, par leurs gabarits réguliers, d'en rendre l'échelle d'autant plus lisible.

Cette place, grâce en particulier à la présence quotidienne du Vieux Marché (antiquité et brocante), est bien connue des Bruxellois et au delà et possède une riche histoire liée notamment au folklore populaire bruxellois.

1.b. Histoire

Le tracé de la place du Jeu de Balle fut décidé le 22 juillet 1854, après un an d'études, sur proposition de l'Echevin Auguste Blaes et du Bourgmestre Charles De Brouckère, en même temps que le percement de la rue du Boulevard (future rue Blaes) qui la longe du côté oriental et que la construction d'une école primaire (l'école n° 7 ou Baron Steens) et de la nouvelle Caserne de pompiers.

La motivation principale du percement de cette nouvelle rue était l'assainissement de ce quartier très densément peuplé (qui comprenait à l'époque quelques 1800 maisons pour 25.000 habitants) et comptant de nombreuses ruelles et impasses qu'il s'agissait de faire disparaître. Mais c'était aussi l'époque de l'étalement de la ville vers les faubourgs et où l'on évoquait le déménagement de la gare

des Bogards (située à l'emplacement de l'actuelle place Rouppe) vers l'extérieur de la deuxième enceinte de Bruxelles, à cheval sur la commune de Saint-Gilles et les prairies de Cureghem.

L'emplacement de la place du Jeu de Balle et de la Caserne des pompiers (un terrain de 13.432 centiares) était occupé depuis 1837 par les ateliers de l'usine de locomotives et de machineries la "Société du Renard" ainsi que par de petites maisons ouvrières occupées par le personnel de l'usine (rue de la Rasière et rue des Renards). La première locomotive entièrement construite dans cette usine fut mise en circulation en 1843, mais la "Société du Renard" fit rapidement faillite. Pour la petite histoire, le peintre Antoine Wiertz, connu pour ses tableaux de grande dimension, réalisa quelques-unes de ses œuvres les plus monumentales dans ses hangars.

Les bâtiments furent acquis par la Ville de Bruxelles en 1853 et rasés en 1858 lors de l'achèvement de la rue Blaes. La place fut terminée en 1863, occupant 2/3 de la superficie de l'ancienne usine, le 1/3 restant étant occupé par la Caserne des pompiers.

Elle a subi relativement peu de modifications depuis lors. Le terrain de jeu de balle situé au centre de la place a disparu. L'établissement de douches publiques qui y fut érigé en 1902-1903, sur les plans de l'architecte Hellemans (également architecte de la cité de logements sociaux d'inspiration Art Nouveau, inaugurée en 1915 et qui jouxte la rue de la Rasière), fut démoli lors de la construction des Bains de Bruxelles à deux pas de là, au n°28 de la rue du Chevreuil (classé).

Les rues qui bordaient l'usine du Renard ont été incorporées dans l'aménagement de la nouvelle place : rue de la Rasière, rue des Renards, rue du Renardin. Ces deux dernières conservent encore d'anciennes maisons à l'alignement irrégulier (voir n° 1, 2-4, 18-19, 20).

Les rues du Chevreuil, de l'Economie, de l'Hectolitre (ex-impasse du Réséda), des Radis et de la Plume ont été réaménagées dans le cadre du même plan d'assainissement.

1.c. Toponymie

Le nom de la place vient du fait qu'elle était destinée initialement au jeu de balle pelote, fort prisé à Bruxelles au XIXe siècle et qui y fut pratiqué dès sa création. Son nom néerlandais, Kaatsspellaats, fut changé en 1955 en Vossenplein, rappelant qu'elle fut aménagée sur l'emplacement d'une usine de locomotives et de matériel roulant, "La société du Renard" (laquelle avait emprunté son nom à la rue des Renards, existant déjà au XVe siècle, et à la rue du Renardin, qui la jouxtaient).

1.d. Le Vieux Marché

L'intérêt historique et l'atmosphère particulière de la place du Jeu de Balle sont également liés à la présence quotidienne depuis 1873 du seul marché d'antiquités et brocantes ouvert absolument tous les jours de l'année, le Vieux Marché.

Au Moyen Âge, le commerce bruxellois est souvent subdivisé en "vente à neuf" et "vente d'occasion". On trouve déjà à Bruxelles au XVIe siècle un "Oude Merct". En 1640, une nouvelle place destinée à la vente des "loques" (vêtements d'occasion) et vieilleries est aménagée dans le sud de Bruxelles, sur la rive gauche de la Senne. Il est ouvert le mardi et le jeudi et prend place sur le pré des Foulons.

En 1849, les édiles communaux décident de limiter la vente de bric-à-brac à ce seul marché, qui deviendra la place du Vieux Marché. En contrepartie de cette obligation, les marchands ambulants sont autorisés à vendre tous les jours de la semaine, sauf le dimanche réservé au culte et au repos.

Cette activité dérange lorsque commencent le voûtement de la Senne, l'aménagement des boulevards centraux et le réaménagement de la place du Vieux Marché (1867-1871), qui attirent une population plus aisée. Les riverains se plaignent alors d'être incommodés par "la pouillerie et les puces" du Vieux Marché. La Ville de Bruxelles estime que la présence de ce "marché aux vieilleries et nippes" aux abords du tout neuf boulevard du Hainaut (actuel boulevard Lemonnier) est du plus mauvais effet.

Le 10 février 1873, l'Echevin Lemaïeur fait rapport au Conseil communal de Bruxelles : *"L'étalage de vieilles ferrailles, etc., qui se fait sur la Place du Vieux Marché, nuit considérablement à l'aspect des nouveaux boulevards centraux"*. Le Conseil communal suit l'échevin et décide de transférer le Vieux Marché à la place du Jeu de Balle. Le 15 mars 1873, les brocanteurs prennent officiellement possession de la place. Depuis 1919, ils animent ce marché tous les jours, y compris le dimanche.

Entretemps, la place du Vieux Marché a été rebaptisée place Joseph Lebeau en 1870 puis deviendra la place Anneessens en 1889. Mais la population préfère l'appeler "Den Àven â mèt" (l'ancien vieux marché), et la place du Jeu de Balle "Den Neuwen â mèt" (le nouveau vieux marché), ou encore Vosseplaain, Hirsch-par-Terre, Le Louvre, De Met, le marché aux puces...

2. L'église paroissiale de l'Immaculée Conception

2.a. Description

Eglise en briques comprenant une nef de quatre travées flanquée de chapelles latérales et un chœur de deux travées droites. Bâtière et toitures en appentis, flèche hexagonale à égoût retroussé.

Façade-pignon tripartite en briques et pierre blanche aux articulations verticales marquées par des lésènes reliées par des arcatures ; division horizontale en trois registres par des cordons de pierre bleue ; pinacle terminal surmonté d'une croix sur sphère. Vocabulaire néo-roman : arcatures lombardes, baies cintrées dont une géminée et quadrilobées. Au registre supérieur, horloge surmontée de trois petites cloches. A gauche et à droite du portail, stèles commémoratives sous auvent en bois postérieur.

Intérieur éclectique enduit et peint mêlant des éléments néo-romans et néo-classiques. Vaisseau rythmé par des piliers qui relient des arcs cintrés profilés ; entablement élevé orné d'arcatures et de rosaces ; voûte en berceau continu, rythmée par des arcs doubleaux plats. Au chevet, deux niches surmontées de rosaces polylobées aveugles. Chapelles latérales couvertes de berceaux transversaux, éclairées par des baies géminées.

Mobilier du chœur en style néo-roman, dû à l'architecte J. Appelmans : lambris intégrant des bancs (1863) et maître-autel monumental en chêne ouvragé. Du même style, autels latéraux, chaire et jubé adossé à la paroi.

Orgue construit par le facteur d'orgues bruxellois Jean-Emile Kerkhoff (1917), constitué de deux claviers de 56 touches et d'un pédalier de 30 marches avec 16 registres au total dont deux en transmission au pédalier. La console séparée est tournée vers le chœur de l'église. La transmission est mécanique à la console, puis pneumatique tubulaire selon le brevet Kerkhoff.

2.b. Histoire

L'église actuelle a pris le relais de l'ancienne église des Pères Capucins située entre la rue Saint-Ghislain et la rue des Capucins, consacrée en 1652 et dédiée à Notre-Dame de la Paix. Partageant le sort des autres communautés religieuses, les Capucins furent chassés de leur couvent en 1796. Les bâtiments seront entièrement détruits en 1803.

Au lendemain de la Révolution, les religieux rentrèrent à Bruxelles et se fixèrent à l'endroit qui est à présent la place du Jeu de Balle. Ils y furent appelés par le Curé Vervloet, des Saints-Jean-et-Etienne aux Minimes, qui avait fait en vain des démarches en 1848 pour ériger une nouvelle paroisse. La communauté composée de trois pères, se fixa à Bruxelles le 19 octobre 1852.

La construction de l'église s'étend du 19 octobre 1854 au mois de novembre 1855, financée entièrement par les offrandes volontaires des fidèles. Construction du chœur et de trois travées de la nef de 1854 à 1856-1858, selon les plans de l'architecte J. Tihon (fils).

Elle est consacrée en 1856 et dédiée à la Vierge Immaculée.

Dernière travée et façade élevées en 1861-1862 sur les plans de l'architecte J. Appelmans en style néo-roman "Rundbogen", avec une adaptation de l'intérieur. Elévation du clocher en bois en 1863. Intérieur modifié une seconde fois en 1868-1870 par l'aménagement de deux chapelles latérales et l'agrandissement des ouvertures.

En 1912, la nouvelle paroisse souhaitée par le Curé Vervloet, est enfin érigée et l'église conventuelle devint paroissiale.

Le 1er octobre 1917, inauguration de l'orgue par Edmond Wyckmans, organiste de la paroisse et Premier Prix d'orgue du conservatoire de Gand. Financé par la générosité d'un donateur resté anonyme, l'orgue (restauré entre 1999 et 2001) est dans un état de conservation très proche de l'état d'origine : sa composition est restée inchangée et hormis quelques travaux, aucune partie vitale de l'instrument n'a été modifiée ou remplacée.

La paroisse sera desservie par les Capucins jusqu'à leur départ en 1992, et depuis lors par le diocèse. De son origine à ce jour, cette paroisse est l'une des plus populaires de Bruxelles. En 2012, elle a célébré son centième anniversaire.

3. L'ancienne demeure du sacristain

Sise au n° 23 de la place du Jeu de Balle, l'ancienne demeure du sacristain de l'église paroissiale de l'Immaculée Conception date de 1862.

Maison néo-classique à corps simple, de trois niveaux de hauteur dégressive et de deux travées sous bâtière. Façade enduite ajourée de baies surbaissées à encadrement plat ; appuis saillants en pierre bleue soulignés par un bandeau découpé. Entablement classique. Contrevents au rez-de-chaussée.

4. Les maisons néo-classiques

Entre l'église Notre-Dame de l'Immaculée Conception et de la rue de l'Economie, une série de huit maisons de style néo-classique (sises aux n°s 24 à 31) datant de 1866.

Trois niveaux et seize travées au total sous bâtière continue. Façades enduites et peintes (les n°s 28, 29 et 30 ont été décapées) ; baies rectangulaires à encadrement à filets et appuis saillants pris dans un cordon continu. Entablement classique. Au rez-de-chaussée, suite de devantures commerciales à entrée latérale, rythmées de pilastres cannelés décorés de gouttes et de rosettes sous entablement continu.

5. L'ancienne Caserne des pompiers

5.a. Description

Edifice de style éclectique sis aux n°s 50 à 79 de la place du Jeu de Balle. Vaste ensemble constitué de trois ailes de trois niveaux sous bâtière d'ardoises, autour d'une cour d'honneur formant un U, autrefois fermée par un mur (démoli) et accessible par un portail monumental (aujourd'hui transformé en commerce). Construction en briques, pierre blanche pour les chaînages, ressauts et encadrements, pierre bleue pour les soubassement, cordons et clés. Ailes en retour de sept travées sur cinq côté cour ; aile du fond de dix-sept travées. Architecture sobre se référant à l'œuvre de C.N. Ledoux (fin XVIIIe siècle) comme en témoigne l'abondant usage de bossages.

Façades symétriques rythmées horizontalement par les plates-bandes du rez-de-chaussée, les registres des baies surbaissées, les cordons et l'entablement classique ; élan vertical donné par les encadrements plats des baies étroites et hautes. Rez-de-chaussée percé autrefois de portes et fenêtres et de portes cochères aménagées par la suite. Façades à rue des ailes en retour marquées par les refends qui cantonnent les angles et une travée sur deux. Ressaut central plus large, percé d'un portail à portes jumelées et de fenêtres en retrait et couronné d'un fronton interrompu par une lucarne ajourée d'un oculus rond sous fronton triangulaire.

A l'entrée de la cour, portique monumental en pierre blanche transformé en surface commerciale : grande baie cintrée en retrait sous archivolte à refends frappée d'une clé et surmontée d'un couronnement aux armes de Bruxelles ; de part et d'autre, colonnes engagées, jumelées et baguées, avec stylobate et entablement surmonté des trophées des pompiers ; stèles commémoratives aux héros de la première guerre mondiale côté place.

Façades arrière dépourvues de tout ornement.

Aile centrale voûtée sur colonnes en fonte abritant autrefois les dortoirs et entrepôts, habitations dans aile S.

Cour intérieure couverte ultérieurement, sous charpente Polonceau.

L'intérieur conserve un grand nombre d'éléments d'origine : colonnes en fonte, larges escaliers de pierre bleue, plafonds à voussettes.

5.b. Histoire

Caserne construite en 1861-1863 selon les plans de l'architecte Joseph Poelaert (quelques années avant la pose de la première pierre du palais de Justice en 1866), afin de remplacer la caserne implantée depuis 1810 à proximité de la place Anneessens (rue de la Caserne).

L'aile Nord est initialement occupée par l'école communale n° 7 (Baron Steens), ensuite transférée rue Haute.

Les lieux deviennent trop exigus dans les années 1970, les pompiers déménagent avenue de l'Héliport. La caserne ferme définitivement en 1982.

Elle est transformée en 1985-1989 en complexe de 65 appartements en duplex et 24 magasins.

La cour extérieure est rénovée en 2010-2013 : suppression des coursives intérieures, rénovation des surfaces commerciales, nouvelle grille à l'emplacement de l'ancien mur d'enceinte, pavage de la cour afin d'unifier l'ensemble architectural.

6. L'ancien abri anti-aérien

6.a. Description

Il s'agit d'un abri anti-aérien qui occupe un rectangle d'environ 35 mètres de long sur 5 mètres de large au nord de la place du Jeu de Balle, à la hauteur de l'église Notre-Dame de l'Immaculée Conception et de la rue de l'Economie. L'accès à l'abri se faisait autrefois par deux entrées, l'une étant aujourd'hui condamnée et l'autre scellée par une plaque en fonte. L'intérieur de l'abri est constitué de deux salles avec à chaque extrémité des sanitaires, hommes et femmes, et des inscriptions peintes en français et néerlandais, en parfait état. L'ensemble est éclairé par un réseau électrique toujours fonctionnel, seuls les éléments en bois (banquettes et portes) ayant été dégradés par l'humidité et le temps.

Les fondations, les murs et les plafonds voûtés sont constitués de briques robustes de 50 cm d'épaisseur dans un état de conservation exceptionnel. Le sol est en très bon état, aucune trace d'inondation récente ou ancienne n'est visible.

6.b. Histoire

L'abri a été construit probablement en 1942, sur ordre de l'occupant allemand, dans le cadre de l'organisation générale de la protection passive (Défense Aérienne Passive – D.A.P.), qui a créé en 1941 le Service des Abris. Il est possible qu'il ait été aménagé dans une partie des sous-sols de l'ancienne usine du Renard. Les travaux ont été dirigés par l'ingénieur de la Ville, M. Armand Hendricks, qui utilisa la brique et la technique des arcs de cloître (comme la cathédrale de Turin) pour la construction des plafonds, afin de pallier aux pénuries de métaux et de béton pendant l'occupation. La présence de toilettes différenciées et les inscriptions bilingues « défense d'uriner »

et « défense de cracher » attestent que le lieu était destiné à la population civile bruxelloise, pour servir de refuge en cas d'attaque aérienne.

6.c. Intérêt

L'abri de la place du Jeu de Balle est resté absolument intact depuis la fin de la guerre. Il n'a été ouvert qu'une fois en 1995 par les services de la Ville de Bruxelles pour vérifier la solidité de sa structure, mais aucune mesure de conservation et de valorisation de ce patrimoine n'a été prise à l'époque. Il possède cette dimension insolite d'être un ouvrage de défense volumineux, mais invisible aux yeux des passants. En outre, il est dans un état de conservation exceptionnel, comme le montrent les documents photographiques de 2014 joints au dossier.

Il s'agit d'un des rares témoins matériels à Bruxelles du second conflit mondial, la plupart des abris anti-aérien ayant été détruits après la guerre ou par les travaux d'aménagement du métro (par exemple : place Fontainas, Porte de Ninove, Théâtre flamand, rue de l'Hôpital sous le tunnel de la Jonction, ou encore l'abri-hôpital de la Porte de Hal relié par un tunnel à l'Institut Bordet). L'abri de la place du Jeu de Balle fait partie des dernières traces de ce patrimoine bruxellois.

Aujourd'hui, le souvenir des guerres et du sacrifice de la population belge tend à s'effacer, à mesure que disparaît la dernière génération qui a vécu ces événements tragiques. L'abri anti-aérien est un rappel du chemin parcouru à travers le XXe siècle, notamment grâce à la construction européenne, pour parvenir à une paix durable. Il a de fait un formidable potentiel pédagogique et fait partie intégrante du devoir de mémoire qu'il faut entretenir auprès des nouvelles générations, à l'instar d'autres abris classés par exemple en Wallonie (Walcourt).

La demande de classement de l'abri anti-aérien mérite d'être considérée à la lumière de développements relativement récents en archéologie. En effet, depuis une quinzaine d'années on assiste à la formation d'une sous discipline que l'on qualifie généralement d'archéologie du passé récent ou d'archéologie contemporaine. Sans entrer dans les détails, ce mouvement repose sur deux constats relativement simples :

1. le statut de vestige archéologique n'est en rien fonction de l'ancienneté des éléments que l'on considère. En d'autres termes, toute trace matérielle résultant d'activités humaines passées peut rentrer dans le champ de l'archéologie et est dotée d'une valeur testimoniale intrinsèque ;
2. plutôt que d'être considérée comme une science des choses du passé, l'archéologie contemporaine s'emploie à illustrer et à étudier la manière dont l'ensemble des traces matérielles du passé s'inscrivent dans le présent et en constitue la trame (Olivier 2008).

Encore rarement considérés au sein de recherches archéologiques en Belgique, les vestiges matériels des deux guerres ont récemment fait l'objet de très nombreuses études en France. Bien que les instances gouvernementales françaises n'ont pas encore légiféré sur le sujet, l'Institut de Recherche National en Archéologie Préventive (INRAP) et les Pôles archéologiques régionaux et interdépartementaux multiplient les fouilles et les sondages sur les sites conservant des vestiges des deux guerres mondiales. Ces derniers sont massivement concentrés dans le nord-est de l'Hexagone et les travaux s'y rapportant ont récemment fait l'objet d'une excellente publication témoignant de l'intérêt grandissant pour ces traces matérielles du passé récent (Jacquemot et Legendre 2011).

Au-delà des vestiges se rapportant directement aux champs de bataille, aux tranchées et aux installations militaires diverses, les traces de ladite défense passive en milieu urbain ont également récemment fait l'objet de travaux archéologiques de premier ordre (Landolt 2013 ; 2014). Ces derniers, notamment dans la ville de Metz, ont tout particulièrement mis l'accent sur la nécessité d'étudier ces vestiges de manière détaillée et d'œuvrer à leur sauvegarde. L'abri anti-aérien de la Place du Jeu de balle est bel et unique exemple de cette défense passive à Bruxelles.

Sources

- "Le Patrimoine Monumental de la Belgique - Bruxelles", Mardaga, 1989-1994.
- Comptes-rendus de Conseils communaux de la Ville de Bruxelles et autres documents consultés aux Archives de la Ville de Bruxelles.
- Présentation de l'église paroissiale de l'Immaculée Conception, Arnaud Van de Cauter, <http://up.catho-bruxelles.be/bxlcentre/spip.php?rubrique3>
- "L'abri antiaérien du vieux marché est en bon état... La Place du Jeu de balle a livré ses secrets souterrains", Le Soir, 10 août 1995.
- "Un abri sous le Jeu de Balle", La Dernière Heure, 10 août 1995.
- "Un abri antiaérien sous le Vieux Marché", La Lanterne, 10 août 1995.
- "Une longue et souterraine histoire...", Le Soir, 9 septembre 1995.
- "Nos abris anti-aériens", Les Marolles, décembre 1995.
- "Vestiges de guerres en Lorraine. Le patrimoine des conflits mondiaux", S. Jacquemot & J.-P. Legendre, Éditions Serpenoise, 2011.
- "Dans les villes. Les traces oubliées de la défense passive", En Alsace, 80, p. 52-54, M. Landolt, 2013.
- "Quelques vestiges des abris de la défense passive dans l'agglomération messine (1937-1944)", Le Pays Lorrain, 95(1), p. 71-78, M. Landolt, 2014.
- "Le sombre abîme du temps. Mémoire et archéologie", L. Olivier, Seuil, 2008.

Annexes

- Reportage photographique.
- Plans de l'abri anti-aérien.
- Relevé des parcelles cadastrales.